



L'accès et les dépôts sur site sont réglementés. Le dépôt des déchets est **gratuit pour les particuliers** habitant le Pays Voironnais, **payant pour les professionnels**.

Le tri des déchets est **OBLIGATOIRE**.
En cas de doute, adressez-vous à un agent de la déchèterie.

Les catégories d'utilisateurs concernées par cette facturation sont **les professionnels, les établissements publics, les associations, les personnes rémunérées par chèques emplois services et les auto-entrepreneurs**.

> TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

		Conditions de tarification	
		Passages gratuits accordés par année civile	Taux de tarification
RESIDANT OU SIEGE / ETABLISSEMENT AU SEIN DU PAYS VOIRONNAIS	ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (ARUP)	illimité sauf pour les souches	Souches : 100 %
	PROFESSIONNEL	10*	100%
	SCI	10*	100%
	MAIRIE	0	50%
	ASSOCIATION LOI 1901 (autre que ARUP)	0	50%
	SERVICE PAYS VOIRONNAIS	0	50%
RESIDANT OU SIEGE / ETABLISSEMENT HORS PAYS VOIRONNAIS	ETABLISSEMENT PUBLIC (autre que mairie)	0	100%
	PARTICULIER	0	Forfait de 10 passages
	PARTICULIER PROPRIETAIRE DE BIENS SUR LE PAYS VOIRONNAIS	illimité	
	PROFESSIONNEL	0	100%
	SCI DISPOSANT DE BIENS SUR LE PAYS VOIRONNAIS	0	100%
	ASSOCIATION	0	100%
RESIDANT PAYS VOIRONNAIS ET DIRIGEANT ETABLISSEMENT HORS PAYS VOIRONNAIS	ETABLISSEMENT PUBLIC (autre que mairie)	0	100%
	PARTICULIER (avec véhicule professionnel hors territoire)	10*	100%

> ***Pour les dépôts de déchets personnels effectués à l'aide du véhicule de la société**, le professionnel résidant sur l'une des 31 communes du Pays Voironnais bénéficiera de 10 passages gratuits au titre de l'année civile pour l'ensemble de ses véhicules, au prorata des mois restant à couvrir lors de son inscription. **Ce sont les premiers passages de l'année civile qui seront ainsi considérés comme « personnels » et donc non facturés.**

> Gratuité de dépôt pour les associations reconnue d'utilité publique (sauf pour le dépôt de souches).

> Réduction de 50% du tarif H.T. pour les services du Pays Voironnais, les services municipaux, les associations autres que ARUP.

Cette tarification prend en compte deux catégories de véhicules :

1. Les véhicules dont le coffre a une contenance jusqu'à 5 m³ (Clio, Kangoo, 307, Espace, Berlingo...) dits « **véhicules légers ou fourgonnettes** ».
2. Les véhicules dont le coffre a une contenance supérieure à 5 m³ (Expert, Trafic, Master, Boxer...) dits « **fourgons, bennes ou tracteurs agricoles** ».

Tarifs au passage (taux de TVA en vigueur 5,5%)

Produits apportés en déchèterie	Catégorie 1 VL / VU		Catégorie 2 FOURGON	
	Tous types de déchets (Hors dépôts spécifiques détaillés ci-après)	36,50 €HT	38,51 €TTC	45,80 €HT

Dépôts spécifiques

Dépôts spécifiques	Montant		
	H.T.	Taux TVA (en vigueur)	TTC
Souches de bois (*) – la tonne	120 €HT	5,5%	126,60 €TTC

* Les dépôts se font uniquement sur la déchèterie de La Buisse et suivant les jours d'ouverture du Site écologique à savoir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h avec pesée obligatoire.

> TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS HORS PAYS VOIRONNAIS

Accès gratuit possible pour les aidants ou personnes souhaitant vider le logement d'un proche. Renseignements auprès de l'accueil du centre technique du Pays Voironnais à Coublevie (ZA du ROULET) ou au 0 800 508 892 (numéro vert).

> TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS DU PAYS VOIRONNAIS

L'accès est gratuit.



Inscription des véhicules obligatoire pour accéder au site

Dernier accès au site 5 minutes avant l'heure de fermeture en vigueur

Tout déchargement doit être terminé avant l'heure de fermeture

! Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Horaires d'ouverture



HORAIRES D'HIVER DE FIN OCTOBRE À FIN MARS

	LUNDI	MARDI	MER.	JEUDI	VEND.	SAM.
La Buisse	9h à 12h et 13h30 à 17h					
Coublevie	13h30 à 17h					
Moirans						9h à 12h et 13h30 à 17h
Tullins	13h30 à 17h	Fermé	13h30 à 17h	Fermé	13h30 à 17h	
Le Pin						
St-Nicolas de Macherin						
Rives						
Montferrat	Fermé	13h30 à 17h	Fermé	13h30 à 17h	13h30 à 17h	



HORAIRES D'ÉTÉ DE FIN MARS À FIN OCTOBRE

	LUNDI	MARDI	MER.	JEUDI	VEND.	SAM.
La Buisse	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30					
Coublevie	13h30 à 18h30					
Moirans						8h30 à 12h et 13h à 18h
Tullins	13h30 à 17h30	Fermé	13h30 à 18h30	Fermé	13h30 à 18h30	
Le Pin						
St-Nicolas de Macherin						
Rives						
Montferrat	Fermé	13h30 à 18h30	Fermé	13h30 à 18h30	13h30 à 18h30	

Les déchèteries adoptent les heures d'été ou d'hiver en fonction des changements d'heures nationales.

+ D'INFOS

Renseignements et règlement intérieur : **0 800 508 892**

www.paysvoironnais.com

Pays Voironnais - Officiel



Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais